#### MAIRIE DE VEROSVRES

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2017

<u>Présents:</u> Eric MARTIN, Jean-Pierre ARQUEY, Denise TABOULOT, Robert BONIN, Nathalie DARGAUD, Danièle DUFOUR, Valérie PINON, Sylvie CHARVET, Lionel CABATON, Alain MAZILLE, Marc EMORINE.

Secrétaire de Séance : Nathalie DARGAUD

Le conseil municipal, réuni sous la présidence d'Éric MARTIN, Maire, approuve le compte-rendu de la séance du 27 mars 2017 à l'unanimité.

#### Compte-rendu des réunions intercommunales

\* Eric MARTIN a participé à la mise en place du SCOT du Pays Mâconnais qui réunit 80 délégués. Il fait partie de la commission « Tourisme – Développement et Services de Proximités».

Christine ROBIN a été élue Présidente du SCOT. Un Pôle Equilibre Territorial Rural (PETR) va être créé.

- \* SIRTOM : Les travaux d'entretien et de mise aux normes des déchetteries a commencé. La déchetterie de Trambly est actuellement fermée.
- \* Affaires Sociales : Une réunion de présentation et de définition des rôles a eu lieu entre la MSAP, les Assistantes sociales du secteur de Vérosvres et le Maire, les adjoints et la secrétaire de Mairie.
- \* Urbanisme : L'instruction des autorisations d'urbanisme s'effectue désormais par la DDT de Chalon-sur-Saône.

#### \* Tourisme:

Les Offices de tourisme de Matour et de Tramayes se sont regroupés. Une réflexion sur la réorganisation de la base de St Point est en cours. Les balisages en place vont être remis à jour (signalétique, totems bois, etc...)

#### **Affaires Scolaires**

Les Maires de Vérosvres et de Beaubery se sont rendus à Mâcon afin de rencontrer l'inspecteur académique au sujet de la prochaine rentrée scolaire et du projet de fermeture d'une classe.

Une réunion va être organisée avec les enseignants et les parents délégués pour en discuter.

#### - Délibération n° 2017 23

#### Subvention Coopérative Scolaire de Vérosvres

Le Maire rappelle que la coopérative scolaire a fait la demande d'une subvention exceptionnelle pour organiser un voyage scolaire à Lyon en juin 2017. Il avait été discuté lors de la réunion du 20 janvier 2017 de verser une subvention à hauteur de 600 €. Le Maire propose d'entériner cette décision.

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de Vérosvres d'un montant de 600 € pour la participation à l'organisation du voyage scolaire à Lyon en juin 2017.

#### Dotations financières

VEROSVRES	Dotations perçues en 2016	Dotations inscrites au budget 2017	Dotations perçues en 2017
Dotation Elu Local	2 895 €	2 900 €	2 962 €
DGF	50 239 €	45 000 €	44 546 €
DSR	41 578 €	25 000 €	43 572 €
Dotation Nationale de Péréquation	1 672 €	1 500 €	0€
TOTAL	96 384 €	74 400 €	91 080 €

Les dotations de l'Etat sont en baisse de 5.5 % par rapport à 2016.

La réévaluation de l'ACTP versée par la Communauté de Communes compense cette baisse de dotations. Avec la revalorisation de la fiscalité, les recettes de la commune augmentent de plus de 10 000 € en 2017.

#### - Délibération n° 2017\_24

#### Souscription d'un Emprunt - Financement d'investissement

Après avoir pris connaissance des offres des différentes banques consultées pour la souscription d'un emprunt sur le budget communal pour financer l'achat du tracteur neuf, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de contracter un emprunt auprès de la CAISSE D'EPARGNE Bourgogne Franche-Comté pour financer l'achat d'un tracteur neuf dans les conditions suivantes :

Montant du capital emprunté : 50 000 euros

Durée d'amortissement : 10 ans

Au taux de 1.16 % A échéances annuelles

Frais de dossier : taux de 0,20 %

#### Zéro Phyto

Des formations ouvertes aux agents et élus sont programmées en juin et septembre. Un bureau d'étude fait l'analyse sur l'enherbage et les différentes formes de gestion des espaces sans pesticides.

Une réflexion est menée sur le problème du désherbage du cimetière.

### - Délibération n° 2017\_25

#### Travaux de voirie 2017

Le Conseil Municipal prend acte du montant alloué par la Communauté de Communes St Cyr Mère Boitier – Entre Charolais et Mâconnais à hauteur de 39 256 € HT;

Le devis n° 17406500 de la société THIVENT de La Chapelle-sous-Dun pour les travaux de voirie 2017est accepté selon les conditions suivantes :

# <u>Travaux payés par la Communauté de Communes de Matour et sa Région :</u>

TOTAL: 39 248.95 € HT

#### - Délibération n° 2017 26

#### Demande de constat d'Huissier

Le Maire informe l'assemblée que l'entreprise Schilliger de Volgelsheim (68600) a effectué des travaux forestiers au lieu-dit « en Bottet » et a fortement dégradé le chemin rural « de Bottet à la Burtinière » par lequel le bois a été sorti. Il explique qu'une lettre en recommandé avec accusé de réception a été envoyée à cette entreprise pour ordonner la remise en état du chemin, et qu'aucune réponse n'a été donnée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide qu'un constat d'huissier doit être établi sur ce chemin rural, charge le Maire de demander des devis à différents huissiers pour ce constat et lui donne pouvoir pour le choix de la meilleure offre ;

Le Maire est autorisé à engager les procédures adéquates autorisées par la loi pour la remise en état de ce chemin.

#### Travaux de voirie

- Suite aux demandes de devis concernant les travaux du pont des Champs, la police de l'eau a été consultée et donne son accord.
- Des devis vont être demandés pour le renforcement du pont de Chevannes.

## - Délibération n° 2017\_27

#### Toiture salles de réunion

Le Maire informe qu'il est nécessaire de refaire à neuf la toiture du bâtiment des salles de réunion. Il présente les différents devis reçus.

Le devis de la SARL AURAY FRERES de Dompierre-les-Ormes est accepté pour un montant de 14 718,05 € HT.

#### - Délibération n° 2017\_28 Toiture Local Commercial

Le Maire informe qu'il est nécessaire de refaire la couverture d'une partie du local commercial. Il présente les différents devis reçus.

Le devis de la SARL AURAY FRERES de Dompierre-les-Ormes est accepté pour un montant de 3 534,65 € HT.

#### - Délibération n° 2017\_29

#### Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints

Le Conseil Municipal fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoint dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants:

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23 et L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales:

- Monsieur MARTIN Eric, Maire:	17 %
- Monsieur ARQUEY Jean-Pierre, 1er Adjoint:	6.6 %
- Madame TABOULOT Denise, 2ème Adjoint:	6.6 %
- Monsieur BONIN Robert, 3 <sup>ème</sup> Adjoint:	6.6 %

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget communal.

#### - Délibération n° 2017\_31

#### Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints - Date d'application

Le montant des indemnités des fonctions de Maire et d'Adjoint détaillés sur la délibération n° 2017\_29 sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### Personnel Communal

Nicole LIMANDAS a terminé son contrat. Marilyne CHEVALIER a repris le travail suite à son congé maternité.

#### - Délibération n° 2017 30

#### <u>Augmentation Temps de Travail de Mr Luc THOR</u>

Le Maire informe l'assemblée que les travaux d'entretien des espaces verts et les travaux prévus dans les bâtiments communaux vont entrainer un surcroit de travail pour les employés communaux.

Il rappelle qu'un contrat CUI a été signé pour 20 heures hebdomadaires le 1<sup>er</sup> avril 2017 avec Monsieur Luc THOR et que ce dernier est d'accord pour augmenter son temps de travail.

Le Conseil Municipal décide d'augmenter le temps de travail de Monsieur Luc THOR à partir du 1<sup>er</sup> juin 2017 à 28 heures hebdomadaires et charge le Maire d'établir un avenant au contrat de travail et de mettre en place l'organisation de travail.

#### **AFFAIRES DIVERSES**

- Des devis sont demandés pour l'installation de jeux pour enfants près de l'agorespace.
- Denise TABOULOT fait le compte-rendu de l'assemblée générale de l'association Entraide.
- La commune de Vérosvres a obtenu la 7<sup>ème</sup> place au concours des villes et villages fleuris de Saône-et-Loire dans la catégorie de 251 à 500 habitants. Un prix de 292 € a été versé par le Département.
- La mise en place des fleurs est prévue le mardi matin 23 mai. Tous les bénévoles sont les bienvenus.
- La cérémonie de commémoration du 8 mai aura lieu à 11h, suivie d'un pot de l'amitié.

La séance est levée à 22h45.

VU par Nous, Maire de la commune de VEROSVRES, pour être affiché le 16 mai 2017 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Le Maire, Eric MARTIN Les Conseillers Municipaux,